



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Conseil national du sport

Question écrite n° 24388

Texte de la question

M. Gérald Darmanin interroge Mme la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative sur la création du Conseil national du sport. Dans un communiqué publié le 8 avril 2013, elle a indiqué que le Conseil national du sport serait installé en 2013. Ce Conseil est une nouvelle instance de concertation qui a pour objectif de fédérer équitablement tous les acteurs du sport français. Ainsi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelle sera l'organisation de ce Conseil ainsi que sa composition.

Texte de la réponse

Créé par décret n° 2013-289 du 4 avril 2013, le Conseil national du sport contribuera au dialogue entre les acteurs du sport, à la coordination et à l'évaluation des politiques publiques en matière de sport. Pour ce faire, il réunira les acteurs de ce secteur regroupés en cinq collèges de 12 membres chacun : l'Etat, les collectivités territoriales, le mouvement sportif, les acteurs sociaux et économiques et les membres associés. La présidence du conseil sera confiée à une personnalité nommée par décret, sur proposition du ministre en charge des sports. Le Conseil national du sport comprendra une formation plénière qui se prononcera sur les questions d'intérêt commun relatives à la définition et à la mise en oeuvre de la politique du sport et les projets de loi ou de textes réglementaires relatifs aux activités physiques et sportives, ainsi que sur les projets d'acte de l'Union européenne ou de convention internationale se rapportant à la pratique sportive qui lui seront soumis. Le conseil comprendra également quatre formations restreintes : la commission d'examen des projets de règlements fédéraux relatifs aux équipements sportifs, la commission de l'égalité des territoires, la commission éthique et valeur du sport et la commission du sport de haut niveau.

Données clés

Auteur : [M. Gérald Darmanin](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24388

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Ministère attributaire : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 avril 2013](#), page 4085

Réponse publiée au JO le : [2 juillet 2013](#), page 6993